



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 13 mars 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déploiement du téléservice d'interrogation de la situation électorale (ISE)

A compter de ce jour, le ministère de l'Intérieur déploie un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs : l'interrogation de la situation électorale (ISE).

Ce téléservice est disponible à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

La téléprocédure permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce nouveau service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du répertoire électoral unique créé par les lois du 1^{er} août 2016 et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019 qui désormais centralise l'ensemble des listes électorales.

L'ensemble de ces dispositions facilite l'accès au vote en permettant une inscription sur les listes électorales au plus proche du scrutin.

Pour l'élection des représentants français au Parlement européen, prévue le 26 mai prochain, il est possible de **s'inscrire** ou de changer de commune d'inscription sur les listes électorales **jusqu'au 31 mars**.

Avant l'entrée en vigueur de cette réforme, ces démarches devaient être effectuées par l'électeur avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55